



Vente avant immatriculation

Par **lokijuh37**, le **17/07/2008** à **22:09**

Bonjour,
Je créer des bijoux j'ai pour projet de créer mon entreprise mais avant de se faire je souhaite avoir un retour sur mon travail.
Pour ce faire je me suis inscrite sur un marché d'artisan les organisateurs ont consenti à m'inscrire sans que je sois inscrite au registre du commerce.
Si je vend et que je suis contrôlé par l'Urssaf sur le marché qu'est-ce que je risque?
Sachant que je n'emploie personne.
Qu'il s'agit de produits artisanaux réalisés par mes soins dont les prix ne dépassent pas 15 euros
que je n'ai aucun antécédent
et que je ne pense pas dépasser les 200 euros de vente.
merci d'avance pour la réponse c'est très important je ne veux pas risquer une amende énorme pour trois bijoux à 10 euros....

Par **Thierry Nicolaides**, le **23/07/2008** à **19:02**

si vous voulez avoir vraiment peur, vous pourriez être de plus accusée de travail dissimulé (infraction pénale à la mode en ce moment).
soyez très prudente en la matière.
cordialement

Par **reno_8**, le **27/07/2008** à **14:06**

Sinon déclarer les bénéfices réalisés dans votre déclaration d'impôt sur le revenu en catégorie bénéficiaire non professionnelle commerciale
vous prouverez votre bonne foi aussi, en étant en instance de création d'entreprise